



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 novembre 2023  
Français  
Original : anglais

### La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 10 août 2018 (S/PRST/2018/17), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 31 mai 2023 (S/2023/389), ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017).

#### II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

##### A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

2. La période considérée a été marquée par le coup d'État au Gabon, qui a renversé le Président, Ali Bongo Ondimba, et par la transition politique qui en a résulté. Au Tchad, les préparatifs d'un référendum constitutionnel se sont poursuivis, malgré les incidences du conflit au Soudan. Les activités incessantes des acteurs armés non étatiques au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad et dans le bassin du lac Tchad ont continué à compromettre la paix et la sécurité dans la sous-région.

##### Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

3. En Angola, des protestations ont éclaté dans plusieurs provinces à la suite de la décision prise par le Gouvernement, le 3 juin, de supprimer partiellement les subventions sur l'essence ; elles se sont soldées par cinq morts et de nombreuses arrestations. Selon la police nationale, 32 personnes ont été arrêtées dans la province de Luanda et 55 personnes ont été arrêtées dans la province de Benguela lors de manifestations qui s'y sont déroulées. Le 19 juillet, le bloc parlementaire du principal parti d'opposition en Angola, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), a annoncé son intention de poursuivre la procédure de destitution



du Président, João Manuel Gonçalves Lourenço. Au cours d'une conférence de presse, les députés de l'UNITA ont accusé le Président d'instaurer un régime autoritaire ne laissant aucune place au pluralisme. Le 12 octobre, l'UNITA a officiellement présenté à l'Assemblée nationale une demande d'ouverture d'une procédure de destitution à l'encontre du Président, qui a par la suite été rejetée au scrutin public. L'opposition s'est montrée critique quant au résultat, faisant observer que le vote aurait dû se dérouler à bulletin secret.

4. Au Burundi, le 15 septembre, le Gouvernement a démenti les rumeurs de tentative de coup d'État après le déploiement de forces spéciales devant les studios de radiodiffusion et de télévision nationale du Burundi. Selon le Gouvernement, le déploiement obéissait à une procédure de routine de la Force de défense nationale. Le 8 octobre, le Gouverneur de la Banque centrale, nommé en août 2022 pour un mandat de cinq ans, a été démis de ses fonctions et arrêté pour corruption passive, blanchiment d'argent et détournement de biens publics, entre autres faits qui lui étaient reprochés. Par ailleurs, le 3 août, des affrontements ont eu lieu entre la Force de défense nationale et des membres présumés du groupe rebelle rwandais dénommé Mouvement pour le changement démocratique-Front de libération nationale (FLN) dans la province de Cibitoke, faisant des victimes dans les deux camps. Le 9 août, des éléments présumés du FLN ont pris pour cible et tué un dirigeant local de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, dans la même province. Au niveau régional, les troupes burundaises ont continué à opérer dans l'est de la République démocratique du Congo, dans le cadre d'accords bilatéraux et d'accords sur la force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Le Burundi et la République démocratique du Congo ont signé, le 28 août, un accord de coopération en matière de défense et de sécurité, qui constitue un cadre juridique pour la fourniture de matériel, l'entraînement des troupes et le déploiement de patrouilles de police des frontières.

5. Au Cameroun, la période considérée a été marquée par le décès, le 12 juin, du chef de l'opposition et Président du Front social-démocrate, Ni John Fru Ndi. Préalablement à son enterrement, des acteurs armés non étatiques, qui avaient contesté sa participation à la vie politique nationale, le considérant comme opposé à la cause séparatiste, ont partiellement incendié sa maison à Momo, dans le Nord-Ouest, et décrété un confinement destiné à perturber le déroulement des funérailles.

6. Le 11 août, le Premier Ministre camerounais, Joseph Dion Ngute, a présidé une réunion du comité de suivi du Grand dialogue national à Buea, dans le Sud-Ouest. Le Gouvernement a souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue, notamment le retour de plus de 60 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, rendu possible par l'amélioration des conditions de sécurité. Il a également pris note de l'embellie économique et des progrès constatés dans l'exécution du Plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Les chefs religieux ont lancé un appel pressant au dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés pour que soit instaurée une paix durable. Le 3 septembre, les chefs religieux ont lancé une campagne interconfessionnelle en faveur de la réouverture des écoles dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, où les séparatistes n'avaient autorisé que le fonctionnement des établissements privés et confessionnels.

7. Au Tchad, la transition politique s'est poursuivie alors que le pays faisait face à un afflux massif de réfugiés soudanais fuyant le conflit en cours au Soudan. Le 27 juin, le Conseil national de transition a adopté un projet de constitution révisée et, le 24 juillet, le Gouvernement de transition a lancé la révision des listes électorales en vue de la tenue d'un référendum constitutionnel en décembre 2023, et d'élections générales, en 2024. Le projet de constitution adopté par le parlement de transition, qui propose quelques amendements à l'actuel État unitaire décentralisé, a été la cible

des critiques de certains partis d'opposition et des organisations de la société civile, qui espéraient que se tiendrait un référendum sur la forme de l'État, comme recommandé lors du dialogue national en 2022, alors que des voix s'élevaient pour réclamer l'instauration d'un système fédéral. Le 16 septembre, les autorités de transition ont annoncé que la révision des listes électorales avait abouti. Les partis politiques de l'opposition, la taxant de partialité et de manque d'inclusivité, ont exigé l'annulation de cette révision et la dissolution de la Commission nationale chargée de l'organisation du référendum constitutionnel.

8. Le 30 juin, le Président de la transition au Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, a signé un décret portant création de la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, conformément à l'Accord de Doha pour la paix et la participation des mouvements politico-militaires au dialogue national inclusif et souverain tchadien, signé en août 2022. Lors d'une visite qu'il a effectuée à N'Djamena, les 18 et 19 juillet, en sa qualité de facilitateur de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) pour la transition au Tchad, le Président de la République Démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a encouragé le Gouvernement de transition à faire avancer la mise en œuvre de l'Accord de paix de Doha et a exhorté tous les acteurs politiques à s'engager de manière constructive dans la transition politique. Le 2 octobre, le groupe politico-militaire dénommé Union des forces de la résistance a dénoncé le retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Doha et l'échec à mettre en place les mécanismes de suivi prévus par ledit accord. Le groupe a invité le Président de la transition à instaurer un cadre formel de discussions ouvertes entre les groupes politico-militaires et les autorités de transition. Le 16 octobre, les autorités de transition ont décrété le lancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

9. Le 27 octobre, le chef du parti d'opposition Les transformateurs, Succès Masra, en exil volontaire depuis les manifestations meurtrières du 20 octobre 2022, a rencontré le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, à Kinshasa. Aux deux hommes se sont joints des représentants des autorités de transition du Tchad, le 29 octobre. Le 31 octobre, ce processus a abouti à la signature d'un « accord de réconciliation pour le retour des exilés à la suite des événements du 20 octobre 2022 ». Le 3 novembre, M. Masra est retourné à N'Djamena et le 8 novembre, les autorités de transition ont levé un mandat d'arrêt international à son encontre.

10. Au niveau régional, le Tchad a continué de plaider pour la fin des combats au Soudan. Les 6 et 7 août, N'Djamena a accueilli la première réunion du comité interministériel instauré par les pays voisins du Soudan aux fins de l'élaboration d'un plan de cessez-le-feu immédiat.

11. Au Congo, le Parti congolais du travail – parti au pouvoir – a remporté les élections sénatoriales du 20 août, obtenant 52 des 72 sièges, soit huit sièges de plus que lors de la législature précédente. La représentation des femmes est passée de 15 à 22 sièges, atteignant ainsi le quota de 30 % fixé. Parmi les principaux partis d'opposition, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale a obtenu un siège, tandis que l'Union des démocrates humanistes a perdu le seul siège qu'elle détenait. Les sièges restants se sont répartis entre des candidats indépendants et d'autres partis alignés sur le parti au pouvoir. Lors d'une conférence de presse tenue le 16 septembre, le Président de la coalition d'opposition – l'Alliance pour l'alternance démocratique en 2026 – a souligné que les élections qui s'étaient tenues par le passé au Congo avaient été entachées par un manque d'équité, de transparence et de liberté et a exhorté le Président, Denis Sassou Nguesso, à envisager une transition de deux ans, suivie d'une élection à laquelle le Président ne participerait pas.

12. Le 7 août, des personnalités de l'opposition et des activistes de la société civile de la diaspora équato-guinéenne en Espagne ont lancé une coalition pour dénoncer la situation sociopolitique qui régnait dans leur pays d'origine et les violations des droits humains qui y étaient commises. Les autorités équato-guinéennes ont ouvert une enquête criminelle contre le chef de la coalition, un ancien président de la Cour suprême de Guinée équatoriale, pour corruption et trafic d'influence.

13. Au Gabon, à l'approche des élections générales qui se sont tenues le 26 août, des partis de l'opposition et des organisations de la société civile ont fait part de leurs inquiétudes concernant plusieurs changements radicaux apportés à la loi électorale, considérés comme réduisant les perspectives d'élections crédibles. La Cour constitutionnelle a rejeté un recours déposé par les partis de l'opposition et les organisations de la société civile dans lequel il lui était demandé d'annuler la révision de la loi électorale. Le 26 août, les élections se sont déroulées dans un calme relatif, malgré les retards signalés dans l'ouverture de nombreux bureaux de vote. À la fin de la journée, le Gouvernement a coupé l'accès à Internet dans tout le pays, suspendu les émissions des stations internationales de radiodiffusion et de télévision françaises, fermé les frontières et instauré un couvre-feu dans l'ensemble du pays.

14. Le 30 août au petit matin, la télévision publique a fait part des résultats des élections au Gabon, dont le Président en fonctions, Ali Bongo Ondimba, a été déclaré vainqueur. Peu après, un groupe d'officiers de l'armée gabonaise annonçait à la télévision avoir pris le pouvoir. Constituant le Comité pour la transition et la restauration des institutions, ceux-ci ont invalidé les élections et dissous toutes les institutions. Le Président, M. Bongo Ondimba, a été placé en résidence surveillée, tandis que certains membres de sa famille et ses proches alliés ont été arrêtés, notamment pour des faits présumés de détournement massif de fonds. Le 4 septembre, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, un proche du Président et jusqu'alors chef de la Garde républicaine, a prêté serment en tant que président de la transition devant la Cour constitutionnelle temporairement rétablie.

15. Le 7 septembre, les autorités de transition au Gabon ont nommé Raymond Ndong Sima, ancien Premier Ministre et membre de la coalition d'opposition dite Alternance 2023, au poste de Premier Ministre de la transition. Le 8 septembre, le Comité pour la transition et la restauration des institutions a dévoilé une charte de la transition portant instauration de cinq entités clés : le Conseil national de transition, composé de membres des forces de défense et de sécurité, ainsi que le Gouvernement, le Parlement, la Cour constitutionnelle et la présidence de la transition. Selon la charte, le Président de la transition superviserait la défense et la sécurité et procéderait à des nominations cruciales, notamment celle du Vice-Président de la transition, des membres du Gouvernement de transition et des membres des deux chambres du Parlement de transition. Le 9 septembre, le Président de la transition a nommé un gouvernement de transition de 27 membres, composé de civils et de membres des forces armées, dont 7 femmes, tout en conservant plusieurs membres de l'ancien parti au pouvoir et 3 membres du gouvernement précédent. Le 7 octobre, le Président de la transition a nommé les membres du parlement par décret. Des milieux de l'opposition et de la société civile ont dénoncé la forte représentation de l'ancien parti au pouvoir dans le Parlement de transition. Le 18 octobre, le Président de la transition a annoncé qu'il renonçait aux droits et émoluments associés à sa charge et ne percevrait que son salaire de chef de la Garde présidentielle. Le 13 novembre, le Comité pour la transition et la restauration des institutions a annoncé un calendrier de transition sur 24 mois, dont les jalons sont, notamment, un dialogue national en avril 2024, un référendum constitutionnel entre novembre et décembre 2024 et des élections générales en août 2025. Le Comité a précisé que ce calendrier était établi à titre indicatif et que le calendrier final serait fonction du dialogue national.

16. Le 19 septembre, le Président de la transition au Gabon a effectué sa première visite officielle à l'étranger depuis le coup d'État. Il s'est rendu en Guinée équatoriale, où il a été reçu par le Président, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, avant de visiter la plupart des pays de la région, notamment le Burundi, le Congo, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, où il a été reçu par les chefs d'État respectifs.

17. L'Union africaine et la CEEAC ont condamné le coup d'État au Gabon, exigeant un retour à l'ordre constitutionnel et suspendant la participation du pays à ces instances. Le Commonwealth a également suspendu temporairement la participation du Gabon en tant que membre. Le 4 septembre, la CEEAC a tenu un sommet extraordinaire à Djibloho, en Guinée équatoriale, et a nommé le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, facilitateur du processus politique au Gabon. Lors du sommet, il a également été décidé de transférer temporairement le siège de la CEEAC de Libreville à Malabo et de nommer le Président de la Guinée équatoriale, M. Obiang Nguema Mbasogo, à la présidence de la CEEAC, poste occupé par le Président du Gabon, M. Bongo Ondimba, depuis janvier 2023. En sa qualité de facilitateur de la CEEAC, M. Touadéra s'est rendu à deux reprises – le 6 septembre et le 10 octobre – à Libreville, où il a rencontré le Président de la transition et les parties prenantes concernées, y compris le Président déchu. Le 23 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a salué la nomination d'un facilitateur de la CEEAC, demandant au Président de la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEEAC, de mener des missions de bons offices auprès des parties prenantes au Gabon.

18. Au Rwanda, le Sénat a ratifié à l'unanimité, le 2 juin, un amendement constitutionnel tendant à la synchronisation des élections législatives et présidentielles de 2024. Les autorités avaient précédemment fait valoir qu'une telle synchronisation augmenterait l'efficacité de l'organisation des élections. Le 19 septembre, le Président Paul Kagame a annoncé qu'il se présenterait à l'élection présidentielle de 2024, briguant ainsi son quatrième mandat depuis son élection à la tête de l'État, en 2000. L'annonce faisait suite à des réformes notables apportées par le Président à l'appareil de sécurité, avec des nominations clés telles que celles du Ministre de la défense et du chef d'état-major des armées. Le 27 septembre, le général à la retraite James Kabarebe a été nommé Ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération régionale.

19. À Sao Tomé-et-Principe, une série de changements importants ont eu lieu dans le secteur judiciaire. Le 31 mai, l'Assemblée nationale, où la coalition au pouvoir est majoritaire, a adopté un projet de loi fixant l'âge de la retraite des magistrats à 62 ans. Avec l'entrée en vigueur du projet de loi, le 5 juin, quatre des cinq juges de la Cour constitutionnelle ont été immédiatement mis à la retraite. Le 10 juin, l'Assemblée nationale a approuvé la nomination de quatre nouveaux juges proposés par la coalition au pouvoir, qui ont prêté serment le 22 juin. Le 2 août, l'Assemblée nationale a adopté un autre projet de loi modifiant la loi organique de la Cour des comptes, qui prive la Cour du pouvoir de contrôler en toute indépendance l'utilisation du budget de l'État et la passation des contrats publics, en accordant en fait un rôle important à l'Assemblée nationale dans la nomination des juges de la Cour. Ces changements ont été dénoncés par l'opposition, qui y a vu un risque d'ingérence de la part de la coalition au pouvoir.

### **Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité**

20. Dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun, les acteurs armés non étatiques ont continué à prendre pour cible des représentants de l'État, des civils, des membres du personnel médical et des enseignants et éducateurs des écoles publiques,

et à imposer des bouclages. Les forces gouvernementales ont continué à cibler les commandants séparatistes et à effectuer des raids dans leurs cachettes potentielles, faisant des victimes parmi la population civile. Le 8 juin, des séparatistes armés présumés ont tué un commandant de la gendarmerie à Bamenda, dans le Nord-Ouest. Le 23 juin, ils ont attaqué le camp de la Cameroon Development Corporation à Idenao, dans le Sud-Ouest, enlevant des membres du personnel médical et des patients de l'hôpital de cette société. Le 11 août, des séparatistes armés présumés ont tué quatre civils à Kekukesim, dans le Sud-Ouest, et incendié des villages. Le 6 novembre, des combattants séparatistes présumés ont attaqué le village d'Egbekaw, près de Mamfe, dans le Sud-Ouest, incendiant 17 habitations et tirant sur des civils. Selon des sources gouvernementales, 25 personnes ont trouvé la mort et au moins 40 ont été blessées. Selon des sources locales, plusieurs résidents ont également été enlevés. L'attaque a provoqué des déplacements de population. Mamfe a essuyé près de 38 attaques, visant notamment des écoles et des hôpitaux, depuis que les violences ont éclaté dans la région, en 2017.

21. Les bouclages imposés par les séparatistes dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun et les attaques dirigées contre les écoles et les établissements médicaux ont continué de compromettre la sécurité et la subsistance des populations civiles. Du 5 au 16 septembre, des groupes séparatistes armés ont ordonné un confinement destiné à perturber la rentrée scolaire, fixée au 5 septembre. Au cours de la même période, un lycéen de 16 ans a succombé à ses blessures lors d'un affrontement entre les forces de sécurité et une milice séparatiste à Kumba, dans le Sud-Ouest. En outre, deux enseignants d'écoles publiques auraient été tués par des militants séparatistes à Belo, dans le Nord-Ouest, après avoir assisté à une réunion de préparation du début de l'année scolaire. Un autre confinement a été ordonné du 26 septembre au 2 octobre pour célébrer ce que les séparatistes appellent le « Jour de l'indépendance de l'Ambazonie ». Aucun incident n'a été signalé à cette occasion. Les forces gouvernementales auraient mené des raids à Big Babanki, dans le Nord-Ouest, le 17 juin, et à Ekona, dans le Sud-Ouest, le 23 juin, se soldant par 17 morts.

22. Au cours de la période considérée, une escalade des tensions s'est produite entre les autorités tchadiennes et deux groupes politico-militaires qui n'avaient pas signé l'Accord de paix de Doha, soit le Conseil de commandement militaire pour le salut de la République (CCMSR) et le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), après qu'une attaque menée dans la nuit du 9 au 10 août, revendiquée par le CCMSR dans la province du Tibesti, a entraîné la mort de plusieurs soldats tchadiens. Le 17 août, les autorités ont indiqué que le Président de la transition s'était rendu à Bardaï, dans la province du Tibesti, pour diriger les opérations militaires visant les deux groupes. Le FACT a signalé qu'une de ses bases avait été attaquée par les forces armées tchadiennes le 18 août, ce qui l'a incité à mettre fin à son cessez-le-feu unilatéral proclamé en 2021. Par ailleurs, l'Armée nationale libyenne a mené une opération dans le sud de la Libye, le 25 août, ciblant les bases arrière des deux groupes. Dans l'est, les tensions intercommunautaires se sont aggravées tout au long de la période considérée, quelques incidents s'étant produits notamment à l'intérieur des camps accueillant des réfugiés soudanais. Par ailleurs, les autorités du Tchad et de la République centrafricaine ont continué de coopérer pour renforcer la sécurité dans leur zone frontalière commune, tandis que le sort des plus de 30 000 Tchadiennes et Tchadiens ayant fui les tensions intercommunautaires pour regagner la République centrafricaine demeurait préoccupant.

#### *Boko Haram/bassin du lac Tchad*

23. Au Cameroun, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 novembre, l'Organisation des Nations Unies a confirmé et signalé 203 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 86 civils, contre 92 atteintes ayant fait 64 victimes civiles

durant la même période l'année dernière. Au Chad, entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 novembre, l'ONU a confirmé et signalé 51 atteintes à la sécurité impliquant Boko Haram, qui ont provoqué la mort de 53 civils, contre 40 atteintes ayant fait 41 victimes civiles durant la même période l'année dernière.

24. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, des militants présumés de la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » auraient enlevé, le 17 juin, six femmes dans le village de Bargaram (département du Logone-et-Chari) parce qu'elles n'avaient pas payé l'« impôt » prélevé par le groupe. Le groupe aurait également décapité huit pêcheurs le 3 août à Kofia, dans le bassin du lac Tchad, pour la même raison. Le 2 juillet, des hommes armés non identifiés ont attaqué un hôpital à Mada (département du Logone-et-Chari) et mis le feu à des véhicules, contraignant les populations locales ayant besoin d'une prise en charge médicale à se déplacer jusqu'à Kousséri, ou à traverser la frontière avec le Tchad, à plus de 100 kilomètres de là.

#### *Armée de résistance du Seigneur*

25. Au cours de la période considérée, la faction Achaye de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), l'un des deux groupes dissidents du mouvement dirigé par Joseph Kony, a participé à un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en République centrafricaine. En juillet et septembre, avec le concours de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), 127 ex-combattants et leurs associés ont été rapatriés. En août, 16 autres ont été rapatriés par les autorités centrafricaines et ougandaises. Ces opérations ont été menées au titre d'un accord quadripartite conclu le 15 juin entre la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Soudan du Sud ainsi que d'engagements bilatéraux pris entre la République centrafricaine et l'Ouganda. Le 26 août, un fils de Joseph Kony et son ancien chef de la logistique auraient quitté les rangs de la LRA et, avec des membres de leur famille, seraient rentrés en Ouganda.

#### *Sécurité maritime dans le golfe de Guinée*

26. Au cours de la période considérée, quatre atteintes à la sécurité maritime ont été signalées dans le golfe de Guinée relevant de la zone de la CEEAC, soit un cas de plus que lors de la période précédente. Dans la nuit du 30 juin, deux navires de pêche chinois battant pavillon camerounais ont été attaqués par des hommes armés se trouvant à bord d'une petite embarcation près de Douala, au Cameroun. Les officiers de la marine camerounaise à bord des navires ont échangé des coups de feu avec les assaillants. Plus tard dans la nuit, des hommes armés ont pris pour cible un cargo battant pavillon panaméen au mouillage à Douala, enlevant cinq membres de l'équipage ; ceux-ci ont été libérés le 19 août. Le 4 septembre, un navire de ravitaillement battant pavillon danois a été arraisonné par des brigands, au mouillage à Luanda. Les agresseurs ont pris la fuite après que l'équipage a donné l'alerte.

#### *Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité régionale, y compris les relations entre agriculteurs et éleveurs en Afrique centrale*

27. La sous-région a continué de faire face aux effets accélérés des changements climatiques, qui se sont manifestés par une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes tels que des pluies intenses provoquant des inondations. Le 23 août, les autorités ont annoncé que les inondations et la montée du niveau de la mer avaient endommagé plusieurs centaines de maisons, de bâtiments et de plantations le long de la côte camerounaise. Par ailleurs, le 8 octobre, un glissement de terrain consécutif à des pluies torrentielles a fait au moins 27 morts dans la banlieue

de Yaoundé. Entre le 11 et le 13 août, quelque 2 400 personnes ont fui les inondations au Tchad après la rupture d'un barrage entre Bongor et Gamsai, cherchant refuge à Mourla, dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Depuis le mois d'août, une pénurie d'eau qui sévit dans le sud de l'Angola aurait poussé certains habitants, dont des enfants, à se rendre dans les régions frontalières de la Namibie pour y chercher de l'eau. Les centres de santé locaux ont mis en garde contre les maladies liées à la pénurie d'eau.

28. Au Tchad, les affrontements entre agriculteurs et éleveurs se sont poursuivis sans relâche et ont été aggravés par les changements induits par le climat dans les mouvements de transhumance. Le 20 août, des affrontements ont éclaté dans le village d'Abkhoura, dans la région de Mangalmé (département du Guéra), faisant six morts et plusieurs blessés.

## **B. Évolution sur le plan humanitaire**

29. Les conflits armés, les violences intercommunautaires, l'insécurité alimentaire et les déplacements forcés, ainsi que les risques naturels exacerbés par les changements climatiques, ont continué de déterminer les besoins humanitaires en Afrique centrale.

30. Au 15 novembre, les récentes inondations dans la sous-région avaient touché quelque 321 000 personnes en République démocratique du Congo, 17 600 en République centrafricaine et 3 750 ménages au Cameroun. Les inondations ont provoqué le déplacement de 256 000 personnes en République démocratique du Congo. Le Centre météorologique national du Tchad a prévu que 1,4 million de personnes risquaient d'être touchées par les inondations au cours des mois à venir et qu'environ 800 000 d'entre elles pourraient avoir besoin d'une aide humanitaire.

31. Au 30 septembre, l'Angola accueillait près de 53 400 réfugiés et demandeurs d'asile, tandis que le Congo hébergeait quelque 60 000 réfugiés et demandeurs d'asile ainsi que 169 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays.

32. Au 30 septembre, le Burundi accueillait quelque 87 675 réfugiés et demandeurs d'asile. Par ailleurs, près de 229 550 réfugiés burundais ont été rapatriés volontairement au Burundi entre septembre 2017 et le 31 octobre 2023.

33. Au 30 septembre, le Cameroun continuait d'accueillir plus de 1,06 million de personnes déplacées et plus de 477 000 réfugiés, dont 353 700 en provenance de la République centrafricaine. Le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ont accueilli quelque 638 420 personnes déplacées et 442 600 personnes rapatriées. Selon les estimations, 4,7 millions de personnes au Cameroun ont eu besoin d'une aide humanitaire, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2022. Le plan d'aide humanitaire, pour lequel des ressources d'un montant de 407 millions de dollars sont nécessaires, n'était financé qu'à hauteur de 28 % au 15 novembre.

34. Le Tchad a continué d'accueillir des réfugiés fuyant les combats au Soudan : quelque 450 635 réfugiés soudanais ont été enregistrés et quelque 77 300 rapatriés tchadiens ont afflué vers le Tchad entre le 15 avril et le 10 novembre. Au 31 octobre, le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile au Tchad s'élevait à quelque 1,06 million et on y comptait quelque 216 000 personnes déplacées. Les autorités tchadiennes et les acteurs humanitaires estiment à 600 000 au moins le nombre de réfugiés soudanais fuyant vers le Tchad entre avril et décembre. Le plan d'aide humanitaire révisé pour 2023 a enregistré une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, qui est passé de 6,9 millions à 7,6 millions, dont 5,2 millions de destinataires d'une aide. Un total de 920,6 millions de dollars est désormais nécessaire, ce qui représente une augmentation de 245,7 millions de dollars. Or, au 15 novembre, seuls 30 % des besoins financiers avaient été satisfaits.

Au cours des six premiers mois de 2023, les partenaires humanitaires ont pu venir en aide à 1,1 million de personnes sur les 4,4 millions de destinataires de l'aide. Les effets des changements climatiques ayant continué de se faire sentir au Tchad, on s'attend à ce que 1,9 million de personnes soient en situation d'insécurité alimentaire durant la période de soudure en 2023.

### **Crise dans la région du bassin du lac Tchad**

35. La violence persistante dans le bassin du lac Tchad a continué de prélever un lourd tribut aux populations, 11,2 millions de personnes ayant eu besoin d'une aide humanitaire, plus de 5,5 millions de personnes se trouvant dans une situation urgente d'insécurité alimentaire et quelque 758 000 enfants souffrant de malnutrition sévère au 30 septembre. En outre, la violence armée avait mis quelque 425 écoles hors service au 16 octobre, privant ainsi des milliers d'enfants d'éducation.

36. L'Extrême-Nord du Cameroun accueillait, au 31 octobre, quelque 428 000 personnes déplacées, 115 000 réfugiés et 203 170 rapatriés. À la même date, la province du Lac, au Tchad, accueillait quelque 216 000 personnes déplacées et 21 300 réfugiés, dont 23 000 rapatriés en provenance du Nigéria.

## **C. Évolution de la situation relative aux droits humains**

37. Au Burundi, le 22 août, la Haute Cour de Gitega a statué sur le cas de 26 membres de deux organisations de la société civile qui avaient été arrêtés et accusés d'homosexualité, d'incitation à la débauche et de prostitution. Si 19 accusés ont été acquittés, sept ont été condamnés à des peines de prison. Le 25 août, une des personnes acquittées, un homme de 33 ans, est décédé en prison : son transfert vers un centre médical aurait été retardé par le Procureur, qui aurait refusé sa libération. Le 22 septembre, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi a entamé un dialogue interactif avec le Conseil des droits de l'homme, soulignant certains progrès réalisés au Burundi, tels que la participation active du pays à l'Examen périodique universel et des avancées constatées dans le système judiciaire. Il a toutefois souligné que les améliorations globales en matière de droits humains restaient limitées, ce qui était révélateur des faiblesses institutionnelles existantes. En réponse, le Burundi a demandé instamment que les rapports soient conformes à des critères d'exactitude rigoureux et critiqué les rapports du Rapporteur spécial pour ne pas les avoir respectés.

38. Au Cameroun, la société civile et les partis d'opposition ont continué de subir des restrictions de l'espace civique. Le 17 août, les autorités locales de la région de l'Ouest ont interdit une manifestation sportive publique que le Mouvement pour la renaissance du Cameroun avait prévu de tenir à Bafoussam. Le 12 septembre, le Gouverneur du Sud-Ouest a suspendu jusqu'à nouvel avis la rédaction d'un journal pour violations flagrantes présumées des normes professionnelles. Des violations des droits humains et des atteintes à ces droits commises par les forces de sécurité et de défense et par des groupes séparatistes armés ont continué d'être documentées dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, notamment des meurtres présumés, des arrestations et détentions arbitraires et des extorsions signalées. Le 5 octobre, des séparatistes armés ont exécuté en public deux hommes accusés d'espionnage pour le compte du Gouvernement à Guzang, dans le Nord-Ouest. Lors des confinements imposés par les groupes séparatistes, ces derniers auraient fait deux morts et brûlé trois autres personnes pour non-respect des ordres. Les séparatistes ont également incendié des véhicules.

39. Au Tchad, le 23 juin, le Président de la transition a gracié le Président de l'Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme et

plusieurs autres personnes qui avaient été accusées d'avoir fomenté un coup d'État, reconnues coupables et condamnées à 20 ans de prison en décembre 2022. Toutes les personnes arrêtées ont par la suite été libérées. Le 17 juillet, le Président de la transition a également gracié 110 détenus liés aux manifestations du 20 octobre 2022, nombre qui s'ajoutait aux 326 prisonniers politiques qui avaient précédemment bénéficié d'une grâce présidentielle en lien avec ces manifestations. Le 1<sup>er</sup> août, le Président de la transition a signé trois décrets énonçant les conditions, les responsabilités et les sanctions liées aux rassemblements publics et aux manifestations. Le 25 août, la Haute autorité des médias et de l'audiovisuel a suspendu pour huit jours le site d'information privé Alwihda Info, accusé d'avoir publié des propos insultants à l'égard du Président de la transition et d'avoir formulé des propos de nature à porter atteinte à la cohésion au sein de l'armée. Le 12 juillet, les autorités ont interdit une manifestation organisée par un parti politique d'opposition, aux motifs, notamment, que le parti n'était pas autorisé.

40. Le Président de la Guinée équatoriale a gracié 276 détenus, le 6 juin, et a ordonné leur libération. Le 26 juin, un tribunal militaire a reconnu coupable d'insultes aux forces armées et de meurtre et condamné à 29 ans de prison le chef du parti d'opposition dissous Ciudadanos por la Innovación de Guinea Ecuatorial, Gabriel Nsé Obiang Obono, qui avait été arrêté en septembre 2022, accusé de meurtre et d'outrage aux forces armées. Les arrestations arbitraires et les entraves à l'accès à la justice et aux services consulaires pour les étrangers détenus sont restées préoccupantes, tout comme la vague d'enlèvements d'enfants, qui a incité le Gouvernement à adopter une résolution sur la sécurité dans les écoles à Bata, le 4 octobre. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a demandé au Gouvernement de mener des enquêtes sur ces cas de disparition non réglés. Le 19 août, une éminente écrivaine, journaliste et défenseuse de la cause des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers a été arrêtée à Malabo puis relâchée, 24 heures plus tard.

41. Au Gabon, les discours de haine à caractère ethnique et les propos xénophobes se sont multipliés sur les réseaux sociaux, en particulier après le coup d'État.

42. À Sao Tomé-et-Principe, le 22 juillet, deux hauts gradés militaires ont été nommés respectivement aux postes d'inspecteur général des forces armées et de commandant des forces navales. Ils avaient été accusés par le Procureur général d'implication directe dans 14 infractions pénales liées aux exécutions extrajudiciaires qui avaient suivi les événements du 25 novembre 2022, au cours desquels les principales casernes militaires du pays avaient été la cible d'attaques. Le 17 août, le Gouvernement a interdit pendant 15 jours toute forme de manifestation, ce qui coïncidait avec la tenue du quatorzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des pays de langue portugaise. Il a indiqué qu'une telle interdiction était nécessaire pour garantir la paix et l'ordre et qu'elle s'expliquait par les difficultés logistiques liées à la mise en place des mesures de sécurité requises pour le sommet et les manifestations. Les partis d'opposition ont vivement contesté cette décision, la jugeant anticonstitutionnelle.

## **D. Évolution de la situation socioéconomique**

43. La sous-région a continué de subir les effets de l'inflation mondiale, en particulier la hausse des prix du pétrole. Les subventions aux carburants ont exercé une pression croissante sur les budgets des États. Les fluctuations des prix et les pénuries de carburant ont continué à exacerber une situation socioéconomique déjà difficile. Le Burundi a connu un taux d'inflation record de 32,6 %, qui s'explique par une augmentation de 37 % du prix de l'essence et de 25 % du prix du diesel par rapport à avril 2022. Une pénurie de liquidités a entraîné des restrictions sur les

retraits d'argent liquide, tandis qu'une importante mesure de politique monétaire introduite en mai a entraîné une dépréciation de 38 % du franc burundais.

44. À Sao Tomé-et-Principe, une pénurie de carburant de trois semaines a gravement perturbé les transports, la pêche et le commerce.

45. Au Cameroun, le Gouvernement a annoncé qu'il avait obtenu près de 421 millions de dollars des partenaires de développement et levé 291 millions de dollars en procédant à l'émission d'obligations du Trésor sur le marché monétaire sous-régional, dont le produit devrait servir à financer divers projets. Par ailleurs, le 4 septembre, les enseignants des écoles publiques du Cameroun se sont mis en grève pour des griefs liés à leurs contrats et au non-paiement de leurs salaires et prestations.

46. Dans l'est du Tchad, l'afflux massif de réfugiés soudanais et de rapatriés tchadiens a considérablement aggravé les problèmes socioéconomiques et humanitaires auxquels les populations locales devaient déjà faire face. Ces problèmes ont été exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques. Les femmes et les enfants, qui représentent 86 % des personnes réfugiées et des personnes rapatriées nouvellement arrivées, restent les plus vulnérables.

47. Le Fonds monétaire international a annoncé que la reprise économique de 2022 en Guinée équatoriale serait de courte durée, une contraction de 7,8 % du produit intérieur brut national étant prévue pour 2023.

### **III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

#### **A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation**

##### **République centrafricaine**

48. Le 23 octobre, à Bangui, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a participé à la deuxième réunion d'examen stratégique du cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route conjointe de Luanda. Les participants ont souligné les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord politique et de la feuille de route conjointe et ont discuté de la voie à suivre à cet égard. Ils ont également salué les progrès accomplis en matière de réforme de l'appareil de sécurité, dans le secteur de la justice et dans les domaines de la décentralisation et de la transhumance.

##### **Tchad**

49. Du 17 au 19 juillet, le Représentant spécial a pris part à une délégation de haut niveau des Nations Unies au Tchad, conduite par la Vice-Secrétaire générale. La délégation a rencontré le Président de la transition, les principaux membres du Gouvernement de transition et des partenaires de développement. Elle s'est rendue dans l'est du Tchad pour y évaluer les difficultés humanitaires et les défis en matière de développement auxquels devaient faire face les populations réfugiées et les communautés d'accueil, ainsi qu'à Bol, dans la province du Lac. Cette visite avait pour but de souligner le rôle essentiel joué par le Tchad dans la région et de mobiliser un appui en faveur du pays dans le contexte de la transition politique, en particulier face à l'afflux massif de personnes réfugiées en provenance du Soudan.

50. Le 30 août, à Kinshasa, le Représentant spécial a rencontré le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, en sa qualité de facilitateur de la

CEEAC, pour discuter des efforts visant à promouvoir une plus grande inclusion dans la transition politique au Tchad.

51. Le 18 septembre, le Représentant spécial a participé à une manifestation parallèle de haut niveau consacrée au Tchad, portant sur le retour à l'ordre constitutionnel au Tchad et organisée conjointement par le Gouvernement de transition au Tchad et l'ONU en marge de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Les participants ont souligné la nécessité d'augmenter le soutien extérieur apporté au Tchad, tout en appelant de leurs vœux une plus grande inclusivité, la poursuite des activités de rapprochement avec les personnes demeurant en marge de la transition et le respect des droits humains.

52. Du 13 au 16 novembre, le Représentant spécial s'est rendu au Tchad, où il a rencontré des membres des autorités de transition, des acteurs politiques et des diplomates pour discuter des incidences des crises régionales sur le Tchad et évaluer les progrès de la transition. Il a évoqué la poursuite des efforts de rapprochement déployés auprès des personnes restées en marge de la transition politique, y compris certains groupes politico-militaires, et a lancé un groupe élargi d'amis pour le Tchad.

### **Congo**

53. Du 10 au 13 octobre, le Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville, où il a rencontré le Premier Ministre et d'autres hauts fonctionnaires, des dirigeants de l'opposition, des représentants de la société civile et des membres du corps diplomatique. Le Représentant spécial s'est félicité de l'augmentation de la représentation des femmes à la suite des élections sénatoriales. Il a exhorté les autorités à poursuivre la mise en place d'institutions solides, à renforcer le dialogue, à mettre en œuvre des réformes électorales et à élargir la participation citoyenne.

### **Gabon**

54. Au cours de la période précédant les élections générales, le Représentant spécial a pris contact avec des acteurs clés de la société civile, des membres de l'opposition et des candidats à l'élection présidentielle, notamment le Président, M. Bongo Ondimba. Le 8 août, il a rencontré des membres de la coalition d'opposition dite Alternance 2023, qui lui ont fait part de leurs préoccupations concernant le processus électoral. Le même jour, il a rencontré le Ministre des affaires étrangères et lui a transmis les préoccupations exprimées par les membres de l'opposition. Lors d'une réunion qui s'est déroulée le 11 août avec le Président, M. Bongo Ondimba, le Représentant spécial a relayé les griefs de l'opposition et lui a conseillé d'envisager les mesures à prendre pour garantir la tenue d'élections pacifiques.

55. Après le coup d'État du 30 août, le Représentant spécial a rencontré le Président de la transition, le général Oligui Nguema, le 6 septembre. Le même jour, il a rencontré le Président déchu, qui s'est dit prêt à rencontrer le Président de la transition et à le conseiller dans l'intérêt du pays. Le lendemain, le Représentant spécial a rencontré à nouveau le Président de la transition, à qui il a transmis le message du Président déchu, M. Bongo Ondimba. Au cours de la même période, le facilitateur de la CEEAC pour le Gabon et Président de la République centrafricaine, M. Touadéra, a également rencontré le Président de la transition et le Président déchu. Le 7 septembre, les autorités de transition ont autorisé l'ancien président à partir à l'étranger pour y suivre un traitement médical. Au cours des semaines qui ont suivi, le Représentant spécial a continué de dialoguer avec les autorités de transition au sujet de la réalisation de la transition politique.

56. Le 4 septembre, le Représentant spécial a participé au sommet extraordinaire de la CEEAC consacré à la situation au Gabon, qui s'est tenu à Djibloho. Dans sa

déclaration, il a souligné qu'il était urgent de se pencher sur la question des changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus en Afrique, notamment en s'attaquant aux racines mêmes du problème, en particulier les lacunes en matière de gouvernance.

### **Sao Tomé-et-Principe**

57. Du 9 au 12 novembre, le Représentant spécial s'est rendu à Sao Tomé-et-Principe, en compagnie du Commissaire de la CEEAC chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, pour donner suite à la mission conjointe d'évaluation stratégique des secteurs de la justice et de la sécurité menée par l'ONU et la CEEAC en avril. Ils ont rencontré le Premier Ministre et d'autres hauts fonctionnaires, qui leur ont fait savoir que le Gouvernement avait validé les recommandations du rapport présenté par la mission conjointe d'évaluation stratégique.

## **B. Renforcer les capacités sous-régionales pour la prévention des conflits et la médiation**

### **Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'appui donné à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale**

58. Le 25 septembre, la CEEAC, le BRENUAC, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé conjointement une manifestation parallèle en marge de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Les participants ont discuté de la mise en œuvre du programme commun de la CEEAC pour la promotion des droits des femmes et l'avancement des femmes ainsi que de la participation des femmes aux processus de paix en Afrique centrale.

59. Du 5 au 7 juillet, le BRENUAC a facilité l'organisation d'un forum régional sur le projet de stratégie régionale et de plan d'action pour la prévention et la lutte contre les discours de haine en Afrique centrale. Organisé à Yaoundé par le Gouvernement camerounais en collaboration avec la CEEAC, le forum a débouché sur l'adoption d'une déclaration et l'établissement d'une feuille de route pour les actions futures, y compris l'organisation d'un forum ministériel destiné à examiner et valider le projet de stratégie régionale, forum qui sera accueilli par la République centrafricaine les 14 et 15 décembre 2023.

### **Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

60. Du 25 au 29 septembre, le BRENUAC a appuyé une visite sur le terrain à Sao Tomé-et-Principe du Bureau du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Les participants ont étudié les incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité et les bonnes pratiques découlant de la manière dont le pays aborde les facteurs de risque liés au climat. La cinquante-sixième réunion du Comité consultatif permanent s'est tenue à Kigali, du 20 au 24 novembre. Le Comité a adopté une déclaration dans laquelle il a appelé la CEEAC à mettre au point un protocole sur la démocratie, la gouvernance et les droits humains en Afrique centrale et à renforcer la coopération à l'appui des pays en transition. Le Comité a également recommandé l'organisation d'une conférence régionale sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement. Il a en outre adopté une déclaration dans laquelle il a appelé de ses vœux la création d'un fonds de solidarité régional.

### **Partenariats avec la société civile et appui aux réseaux de la société civile**

61. Du 11 au 13 juillet, avec le soutien du BRENUAC, la Coalition des organisations de la société civile pour la paix et la prévention des conflits en Afrique centrale a tenu sa deuxième assemblée générale ordinaire à Douala, au Cameroun. Les participants ont mis à jour les cadres de gouvernance de la coalition et prorogé de deux ans les mandats de son comité directeur et de ses référents nationaux.

62. Du 17 au 30 juillet, le BRENUAC a aidé le Réseau des femmes actives d'Afrique centrale à organiser la quatorzième édition de la Foire transfrontalière annuelle d'Afrique centrale dans la région frontalière entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale. Les participants se sont concentrés sur la progression de l'intégration socioéconomique au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine et sur le renforcement de la résilience face à la violence découlant des risques liés à la sécurité, à la santé, à l'alimentation et au climat.

63. Entre le 31 juillet et le 19 août, le BRENUAC a facilité la tenue de trois ateliers de formation mis sur pied par deux organisations de la société civile – le Réseau femme lève-toi et l'ONG Malachie – à Libreville et à Port-Gentil, au Gabon. Les formations ont rassemblé des dirigeantes revendiquant diverses orientations politiques ou représentant la société civile, le but étant de promouvoir la collaboration, de renforcer le rôle des femmes dans les élections et d'examiner la participation des femmes à la vie politique au Gabon.

## **C. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région**

### **Crise dans la région du bassin du lac Tchad**

64. Du 30 mai au 24 juin, le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ont mené une mission d'évaluation conjointe dans les zones du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad touchées par Boko Haram, conformément à la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Les participants ont conclu que les difficultés économiques continuaient à inciter les jeunes vulnérables à se tourner vers des activités illégales, notamment à adhérer à des groupes extrémistes. Ils ont noté que l'insécurité avait perturbé les itinéraires traditionnels de transhumance, mettant en péril les économies locales et exacerbant les rivalités pour l'obtention de ressources, l'insécurité alimentaire et les déplacements de population.

65. Du 5 au 7 juillet, le BRENUAC a participé, à N'Djamena, au quatrième Forum des gouverneurs pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable du bassin du lac Tchad, qui marquait l'achèvement de la première phase de la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Les participants ont exhorté les partenaires à appuyer le développement socioéconomique. Les autorités étatiques ont souligné la nécessité de renforcer les initiatives communautaires de réintégration et de justice transitionnelle dans l'ensemble de la région. Elles ont appelé de leurs vœux la poursuite de l'appui à la Force multinationale mixte, la recherche de solutions durables pour les personnes réfugiées et déplacées et le respect des normes en matière de droits humains dans les opérations de sécurité.

66. Le 27 septembre, à Abuja, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ont participé à la quatrième réunion du Comité directeur de la Stratégie régionale. Les participants ont convenu

d'une période de transition d'un an devant permettre d'achever la révision de la Stratégie régionale, qui arrivait au terme de sa période initiale de cinq ans.

### **Intégration régionale**

67. En marge de la foire transfrontalière évoquée au paragraphe 62 ci-dessus, le BRENUAC a rencontré des représentants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et des délégués des trois régions frontalières du Cameroun, du Gabon et de la Guinée équatoriale. Les participants ont recommandé la mise en place d'un cadre de coopération pour les gouverneurs des zones frontalières des trois pays.

### **Sécurité maritime dans le golfe de Guinée**

68. Les 25 et 26 juillet, le BRENUAC a fourni des conseils lors d'une réunion technique organisée à Luanda par le Groupe du G7 des Amis du golfe de Guinée, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). La réunion avait pour but de faire avancer la révision du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre (Code de conduite de Yaoundé), l'évaluation de l'architecture de Yaoundé et les plans pour la célébration du dixième anniversaire du processus de Yaoundé. Elle a rassemblé des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Commission du golfe de Guinée, du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest, du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale, représentant également la CEEAC. Les États côtiers d'Afrique centrale et les partenaires techniques et financiers, y compris les entités des Nations Unies, y étaient aussi représentés. Dans le prolongement de la réunion technique, le BRENUAC, l'UNOWAS et l'ONUDC ont facilité une réunion d'un groupe restreint, qui s'est tenue à Dakar du 14 au 16 août et qui a abouti à l'élaboration de plans d'action pour l'évaluation du Code de conduite de Yaoundé et de l'architecture de Yaoundé et la célébration du dixième anniversaire du processus de Yaoundé.

### **Climat et paix et sécurité**

69. Le 20 juillet, à Libreville, le BRENUAC, en collaboration avec Adelphi Research, un groupe de réflexion allemand travaillant dans le domaine de la sécurité climatique, a organisé une consultation régionale sur le lien existant entre le climat et la paix et la sécurité en Afrique centrale. La réunion s'inscrivait dans le cadre de l'évaluation des risques de sécurité climatique à l'échelle du continent africain, demandée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les participants du BRENUAC, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'ONUDC, de l'UNICEF et de la CEEAC ont relevé que les incidences des changements climatiques sur la paix et la sécurité n'étaient pas prises en compte dans le règlement des conflits ou la planification de l'adaptation aux changements climatiques, de la résilience face à ces changements et de l'atténuation de leurs effets en Afrique centrale. Ils ont estimé qu'une évaluation des risques de sécurité climatique consacrée au golfe de Guinée s'imposait.

70. Le 5 septembre, lors du Sommet africain sur le climat qui s'est tenu à Nairobi, le BRENUAC, l'UNOWAS, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Conseil norvégien pour les réfugiés ont organisé conjointement une manifestation parallèle sur le climat et la paix et la sécurité en Afrique centrale et Afrique de l'Ouest. Les conseillers pour la sécurité climatique du

BRENUAC et de l'UNOWAS ont souligné les liens entre changements climatiques, perte de biodiversité, désertification, transhumance, développement et paix et sécurité dans les deux sous-régions.

71. Du 26 au 28 octobre, le BRENUAC a participé au deuxième Sommet des Trois Bassins des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, consacré à la protection de la forêt tropicale ombrophile de l'Amazonie, du Congo et de Bornéo-Mékong, qui s'est tenu à Brazzaville. Le sommet s'est conclu par des engagements en faveur d'une coopération renforcée.

72. Par le truchement de son conseiller pour la sécurité climatique, le BRENUAC a poursuivi ses concertations avec la Commission de la CEEAC sur l'élaboration d'une stratégie régionale sensible aux conflits sur les changements climatiques et le développement résilient, un protocole régional sur la transhumance et un consortium régional sur les changements climatiques et la biodiversité, la paix et la sécurité, la transhumance, le financement de l'action climatique et le développement durable.

#### **Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs**

73. Les 11 et 12 juillet, le BRENUAC a participé à la deuxième Conférence internationale des ministres sur la transhumance transfrontalière, à Yaoundé. Les discussions ont porté sur les liens entre transhumance, zones protégées et ressources naturelles, développement et paix et sécurité ainsi que sur les moyens de mettre au point des stratégies permettant de contrôler les mouvements transfrontaliers de transhumance.

74. Du 27 au 30 septembre, une équipe du BRENUAC composée de représentants du Burkina Faso, du Cameroun, de la République centrafricaine et du Tchad s'est rendue à Garoua, dans le Nord du Cameroun, afin de documenter les approches locales efficaces en matière de prévention et de règlement des conflits agropastoraux. L'équipe a rencontré les autorités et les chefs coutumiers ainsi que des représentants des agriculteurs, des éleveurs et des groupes de femmes et de jeunes.

### **D. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région**

#### **Partenariats avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays et appui**

75. À l'approche des élections générales au Gabon, le BRENUAC et le Bureau de la Coordinatrice résidente ont lancé une campagne visant à lutter contre les discours de haine dans le contexte électoral et à appuyer les efforts déployés par les autorités pour freiner la diffusion de messages empreints de préjugés ou xénophobes.

76. Le Bureau de la Coordinatrice résidente en Angola a organisé, avec l'appui du BRENUAC, la deuxième conférence nationale sur les stratégies d'intégration des questions de genre dans les processus législatifs, politiques et de gouvernance, ainsi que des formations dans trois provinces sur les femmes dans les processus démocratiques et un plaidoyer pour l'inclusion des femmes dans la direction des partis politiques.

#### **Plaidoyer en faveur des priorités de l'Organisation des Nations Unies dans la sous-région**

77. Du 6 au 8 septembre, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Directrice générale des opérations de la Banque mondiale se sont rendus au Tchad afin de renforcer leur riposte commune face à l'aggravation de la crise humanitaire. Avec le Gouvernement, ils ont renouvelé leur détermination à soutenir

les populations réfugiées et les communautés d'accueil. Au cours de la visite, la Banque mondiale a annoncé une nouvelle série de subventions d'un montant de 340 millions de dollars destinées à aider le Tchad à faire face aux multiples chocs qui le frappent.

#### **IV. Observations et recommandations**

78. Au cours de la période considérée, des défis en matière de bonne gouvernance et de responsabilité ont été mis en lumière, révélant la fragilité des systèmes politiques dans la sous-région. Il en est ressorti la nécessité de mettre en place des processus électoraux transparents et crédibles et de redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes de gouvernance et d'exclusion sociale existant de longue date, afin de maintenir la stabilité à long terme dans la région.

79. Si la population gabonaise a largement salué la prise du pouvoir par les militaires, le pays se trouve toutefois à un tournant décisif, la population attendant des autorités de transition qu'elles mettent en place une gouvernance véritablement inclusive, représentative et responsable qui soit réellement bénéfique pour tous les citoyens du Gabon. La montée des discours de haine et de la xénophobie observée avant et depuis le coup d'État est inquiétante. Il est essentiel que les autorités de transition assurent un retour rapide à l'ordre constitutionnel dans le cadre d'élections inclusives et crédibles, tout en favorisant l'unité et la cohésion du Gabon. Le système des Nations Unies est prêt à collaborer avec le Gabon, la CEEAC, l'Union africaine et d'autres partenaires régionaux et internationaux en vue d'une transition pacifique et d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections inclusives et crédibles.

80. Tandis que les préparatifs du référendum constitutionnel au Tchad avancent, je salue les actions conciliatrices des autorités de transition, y compris leur invitation adressée aux opposants se trouvant à l'étranger de retourner au pays. J'exhorte les autorités de transition à tout faire pour que la transition soit réellement inclusive, afin de permettre un retour pacifique à l'ordre constitutionnel et à une paix durable. Je remercie le facilitateur de la CEEAC, le Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi Tshilombo, pour les efforts déployés à cet égard. Je réitère mon appel aux autorités de transition pour qu'elles renforcent leurs efforts globaux de promotion des droits humains, notamment en luttant contre l'impunité.

81. Je félicite le Tchad d'avoir ouvert ses frontières aux réfugiés soudanais et de s'être engagé dans des efforts diplomatiques et régionaux visant à faciliter le règlement du conflit au Soudan. Le pays doit déjà faire face à des défis politiques et humanitaires, à des problèmes de sécurité et à des obstacles au développement importants, qui sont aggravés par le risque de débordement des combats au Soudan. Je salue également la générosité de la République centrafricaine, qui a accueilli des réfugiés soudanais malgré les multiples difficultés qu'elle connaît. Je demande instamment à la communauté internationale d'accroître son appui pour aider la République centrafricaine et le Tchad à apporter une aide humanitaire adaptée aux personnes qui cherchent à fuir les violences au Soudan et à appuyer le développement des communautés d'accueil vulnérables.

82. Les combats au Soudan mettent en lumière la nécessité impérieuse de faire de la sécurité collective une priorité commune. Les gouvernements de la région et la communauté internationale doivent empêcher les belligérants au Soudan et d'autres acteurs de tirer parti des affinités transfrontalières entre communautés et des rivalités géopolitiques et d'aggraver ainsi la crise. À cet égard, je demande à nouveau aux pays voisins du Soudan de prendre toutes les mesures possibles pour aider à désamorcer la

situation, concourir à des solutions politiques et empêcher le conflit de se propager dans la région.

83. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun sont entrées dans leur septième année de crise. Je rappelle à toutes les parties l'obligation qui leur incombe de protéger les civils. Je demande instamment aux autorités de travailler avec toutes les parties prenantes concernées pour trouver une solution politique à la crise. Je réitère l'engagement et la volonté inébranlables de l'ONU de soutenir et de faciliter ce processus.

84. Des progrès ont été observés dans le bassin du lac Tchad, en grande partie grâce aux efforts de la Force multinationale mixte. Toutefois, des inquiétudes subsistent quant au fait que des groupes terroristes conservent la mainmise sur certaines zones et que l'État n'a aucune autorité dans les zones touchées. La Force doit faire face à de nombreux défis, notamment un financement insuffisant. J'encourage les États de la région et la communauté internationale à apporter un appui constant aux opérations de la Force et à financer de manière prévisible et durable la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram.

85. La démobilisation des factions de l'Armée de résistance du Seigneur dans la République centrafricaine, qui a représenté une réduction d'environ deux tiers des forces de la LRA en deux mois seulement, est une évolution importante dans la lutte contre les activités terroristes du groupe. Je salue les efforts des Gouvernements centrafricain et ougandais, de la MINUSCA et de tous ceux et celles qui ont contribué à ce succès. Je les exhorte à poursuivre sur cette voie pour faire en sorte que les derniers éléments de la LRA soient démobilisés ou appréhendés. J'appelle également les derniers combattants de la LRA à déposer les armes et à se rendre pacifiquement. Je suis convaincu que la communauté internationale continuera d'appuyer le travail accompli pour que la LRA ne constitue plus une menace pour les populations de la région.

86. Je voudrais remercier les pays de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je tiens également à remercier la Force multinationale mixte et les pays qui fournissent des contingents, de l'action qu'ils mènent au service de la paix et de la stabilité. Je remercie en outre le Gabon de sa généreuse hospitalité et de son soutien au Bureau régional.

87. Je tiens enfin à remercier mon représentant spécial, Abdou Abarry, et les membres du personnel du BRENUAC pour leur appui constant à l'action régionale visant à faire avancer la cause de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.